DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

ENQUETE PUBLIQUE

du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA SARL BG PIERRE POUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE PIERRE DE TAILLE ET ORNEMENTALE AU LIEU-DIT « LA PLUS HAUTE SINE » COMMUNE DE VENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Léonard LOMBARDO

DESTINATAIRES : Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

SOMMAIRE

1ère PARTIE
RAPPORT D'ENQUETE

1 – CADRE GENERAL DE L'ENQUETE
1-1 Préambule
1-2 Objet de l'enquête
1-3 Cadre juridique et réglementaire
1-4 Composition du dossier
1-5 Situation et description du projet

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE
2-1 Prescription de l'enquête
2-2 Organisation de l'enquête
2-3 Publicité de l'enquête et information du public
2-4 Déroulement - clôture de l'enquête

3 –ETUDE ET ANALYSE DU DOSSIER D'ENQUETE

3-1Analyse et Investigations du Commissaire enquêteur

4–OBSERVATIONS DU PUBLIC – PV DE SYNTHESE

5 – ANNEXES

2ième PARTIE
AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1- CADRE GENERAL DE L'ENQUETE

1-1 Préambule

La SARL BG PIERRES, est autorisée par arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 a exploiter une carrière à ciel ouvert et hors d'eau pour une durée de 7 ans, au lieu-dit « La Plus Haute Sine » sur le territoire de la commune de Vence.
Le prélèvement des matériaux et ses activités annexes correspondent à des « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » (rubrique 2510-1 dans le cas présent) pour lesquelles une demande d'autorisation est nécessaire en application du titre I du livre V du Code de l'Environnement.

Afin de continuer à alimenter le marché local, la Société BG PIERRES souhaite renouveler son activité extractive au-delà de septembre 2013, et achever la remise en état de la carrière, objet de la dite enquête.

Les terrains appartiennent à la Société Civile Immobilière (SCI) LA CARRIERE qui a consenti un bail commercial à Madame Sylvie BONO gérante de la Société BG PIERRES.

Les engins de chantier mis en œuvre pour l'exploitation de la carrière appartiennent à la société BONO TERRASSEMENTS qui les met à la disposition de la Société BG PIERRES. Les ateliers BONO TERRASSEMENTS jouxtent la carrière.

1-2 Objet de l'enquête

L'objet de l'enquête est de renouveler l'autorisation d'exploitation de la carrière pour :

- ✓ Une durée d'exploitation de 15 ans (incluant la remise en état du site)
- ✓ Une production annuelle maximale de 1000 tonnes
- ✓ Un périmètre d'autorisation de 5318 m² et un périmètre d'extraction de 2533 m²,
- ✓ Une surface abandonnée de 700 m²

1-3 Cadre juridique et réglementaire

Les installations projetées relève du régime de l'autorisation prévue à l'article L 512-1 du Code de l'environnement au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE.

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'exploitation d'une carrière est soumise aux dispositions du titre I du livre V du Code de l'Environnement, avec notamment les renseignements concernant :

- ✓ Les modalités de garanties financières (article. R516-1 du Code de l'Environnement)
- ✓ La justification de la maîtrise foncière (8° de l' article R512-6 du Code de l'Environnement)

Comme prescrit à l'article L122-18 et R 512-3 du code de l'environnement, le porteur du projet a produit une étude d'impact et une étude de dangers qui ont été déclarés recevables le 23 mai 2013 et transmise à l'autorité environnementale, placé sous l'autorité du préfet de région, pour avis.

L'arrêté préfectoral du 20 septembre 2013, en annexe 1, prescrit la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la Société BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine » sur le territoire de la commune de Vence., **tout en se référant aux textes réglementaires,** fixe dans ses articles le cadre de l'enquête :

L'autorité compétente sur la demande d'autorisation présentée est le préfet des Alpes-Maritimes qui, à l'issue de l'enquête, transmet le dossier et les avis à l'inspection des installations classées qui établit un rapport sur la demande d'autorisation et les résultats de l'enquête.
Ce rapport est soumis à la commission départementale nature, paysages et sites (CDNPS)-formation spécialisée «dite des carrières ».

1-4 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprend les documents définis ci-après **:**

- ✓ **Document 1** en référence aux Articles R.518-8 et R.512-9 du code de l'environnement
  - **le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers**

- ✓ **Document 2** en référence aux Articles R.512-2 et R.512-3 du code de l'environnement
  - **Demande d'autorisation du renouvellement d'exploiter**

Cette demande de renouvellement d'autorisation précise entre autres:
L'emplacement de l'installation, son environnement et les servitudes en matière d'urbanisme *(le POS devenant la référence suite à l'annulation du PLU)*, la nature et les volumes des activités, les procédés d'exploitation et les moyens mis en œuvre, les capacités techniques et financières du pétitionnaire, les garanties financières.

Ce document comporte 9 annexes dont l'arrêté préfectoral d'autorisation du 25 septembre 2006, la justification de la maîtrise foncière, un addendum pour la prise en compte de l'ancien POS de Vence suite à l'annulation du PLU

- ✓ **Document 3** en référence aux Articles R.512-6 du code de l'environnement
  -**Etude d'impact**

Ce document de 230 pages comporte :
- une partie I traitant de l'état initial du site et de son environnement
- une partie II traitant de l'analyse des effets du projet et les mesures envisagées
- une partie III traitant de l'analyse de substitution et les raisons pour lesquelles le projet a été retenu.
- une partie IV traitant de la description de la remise en état du site
- une partie V traitant des auteurs, de la méthodologie (recueil des données, les observations in situ, l'analyse des enjeux et hiérarchie des contraintes, l'analyse des effets du projet et propositions de mesures, méthodologies spécifiques, difficultés rencontrées,…)

Nota : l'avis de l'autorité environnementale établie par la DREAL PACA en date du 3 septembre 2013 est joint au dossier
Cet avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier l'étude d'impact et l'étude de dangers, et sur la prise en compte de l'environnement sur le projet.

- ✓ **Document 4** en référence aux Articles R.512-6 du code de l'environnement
  -Etude des dangers

Ce document de 42 pages traite :
- des données d'accidentologie
- de la description générale de l'exploitation
- des risques d'origine interne ou externe
- des dangers et conséquences sur la carrière de Vence
- des mesures de préventions retenues
- des moyens de secours
- de la synthèse des risques induits par le projet

- ✓ **Document 5** en référence aux Articles R.512-6 du code de l'environnement
  - **Notice Hygiène et Sécurité**

Ce document de 23 pages traite :

- de l'hygiène et des conditions de travail du personnel
- de la sécurité du personnel

- ✓ **Document 6** en référence aux Articles L.122-3 du code de l'environnement
  -Enquête publique

Ce document de 9 pages traite :

- du contexte réglementaire (décret du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement)
- de l'organisation et mode de fonctionnement de l'enquête publique

- ✓ **Document 7** en référence à l'Articles R.414-21 du code de l'environnement
  - **Evaluation simplifiée des incidences sur le réseau Natura 2000**

Ce document de 60 pages traite notamment de la présentation des sites Natura 2000

- ✓ **Annexe 1 : Un compte rendu de mesures d'empoussiérage**

Ce document établi par le bureau PRONETEC selon le décret N°94-784 du 2 septembre 1994 comporte :

- Le résultat des mesures en date du 07/04/2011
- l'analyse et conseils
- la vérification de l'efficacité des moyens de lutte contre les poussières.

1-5 Situation et description du projet

Le site est situé à 2,5km au sud-ouest du centre bourg de Vence. Dans un rayon de 5 km on trouve les 5 communes suivantes : Vence - Saint Paul – La Colle-sur-Loup – Roquefort-les Pins et Tourrettes-sur-Loup

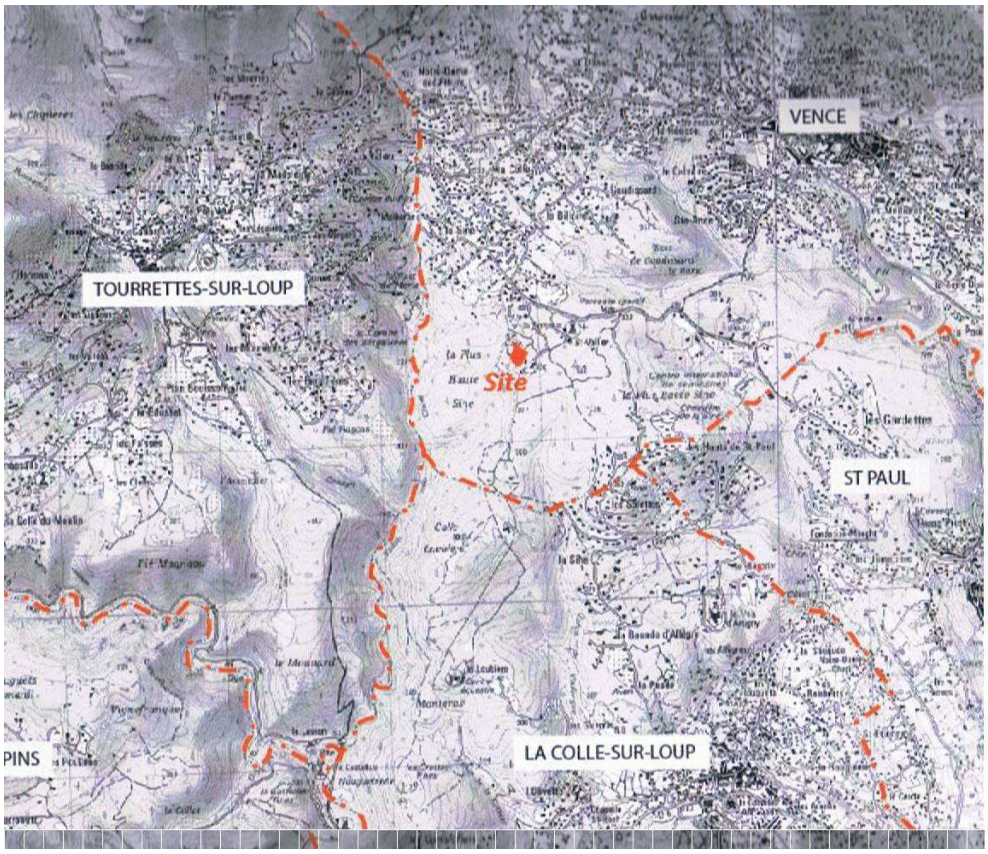

Le plan cadastral ci-dessous montre à proximité immédiat du site BG PIERRES la présence d'autres sociétés spécialisées dans l'extraction et la taille de pierres ornementales, le sciage avec des unités de concassage-criblage.

Le périmètre d'autorisation sollicité concerne la parcelle G1348 de 6018 m² de superficie comme dans l'arrêté du 25 septembre 2006 mais avec un périmètre réduit en raison de la cessation d'activité (surface « abandonnée » de 700 m2) occupée par la société BONO TERRASSEMENTS.
La superficie concernée par le projet est de 5318 m² pour le « périmètre d'autorisation »
Le périmètre d'extraction est de 2533 m²

La société BG PIERRES possède la maîtrise foncière de l'intégralité du périmètre d'autorisation sollicité.

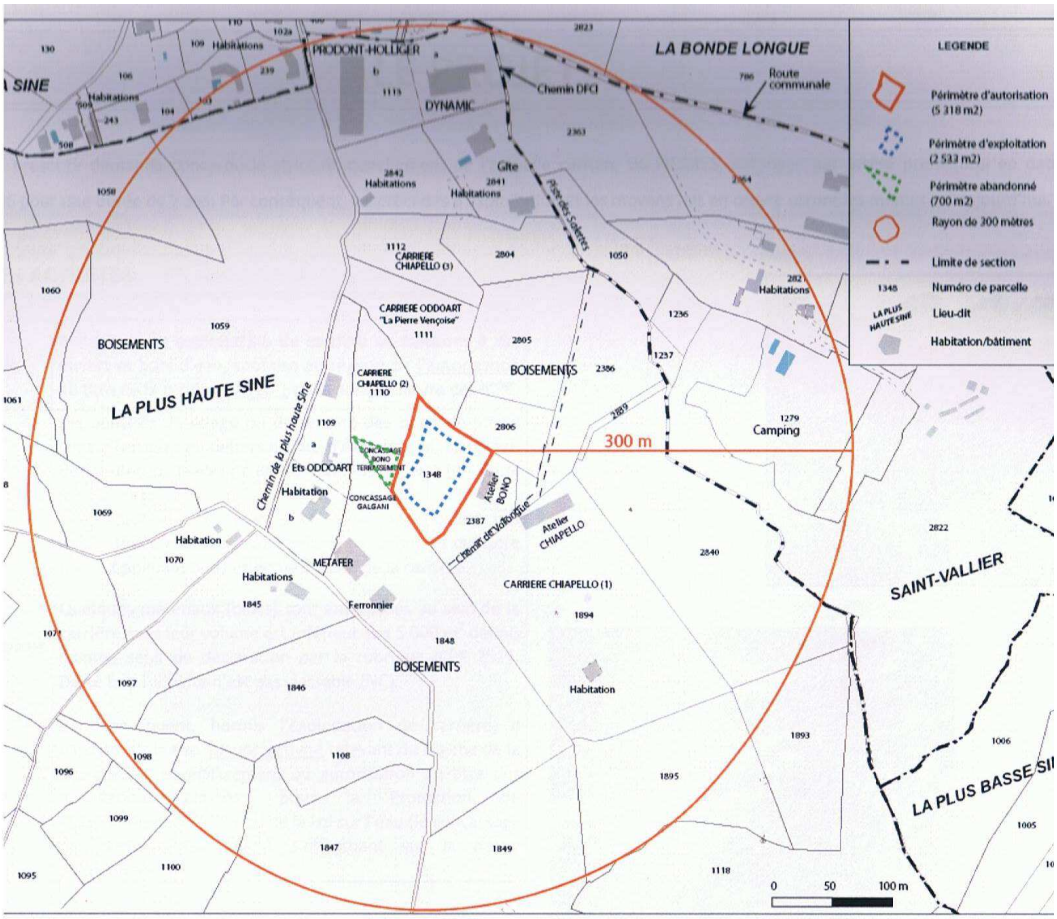

Figure 3. Plan cadastral du site (Fond cadastral : www.cadastre.gouv.fr)

Nature des activités :
L'activité principale est **l'exploitation de carrière de calcaires** à ciel ouvert, à sec (hors d'eau), soumise au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE

- ✓ **Les activités secondaires**
  Quelques matériaux (blocs) sont entreposés au sein de la carrière mais leur volume est inférieur aux 5000 m² définis comme seuil de déclaration par la rubrique ICPE 2517 ; de ce fait l'activité n'est pas classable (NC)

Les activités de sciage ou de refente de blocs de pierres sont effectués en dehors du site d'exploitation, au niveau de la Société BONO TERRASSEMENTS situé en limité Est du site.
L'extraction de ces pierres de taille ne requiert pas l'utilisation d'eau et aucun stockage de carburant ou autre produit polluant n'est effectué au sein de la carrière.

Volume d'activités	
Périmètre d'autorisation	5318 m²
Périmètre d'extraction	2533 m²
Périmètre abandonnée (cessation d'activité partielle)	700 m²
Cote du carreau final	189 m NGF
Volume de matériaux exploitables	5300 m² soit 14 840 tonnes
Volume des terres découvertes	0 m² (déjà décapées)
Production annuelle maximale	1000 tonnes
Production totale estimée pour 15 ans	14 840 tonnes

Compte tenu d'un volume d'extraction maximal de 1000 t/an, d'une production totale de 14 840 tonnes et du réaménagement final, la durée sollicitée est égale à 15 ans incluant la remise en état final du site.

Phasage d'exploitation

Pour chaque tranche annuelle, le phasage d'exploitation prévoit les opérations suivantes :

- abattage des matériaux à l'aide d'engins mécaniques,
- évacuation des matériaux,
- remise en état

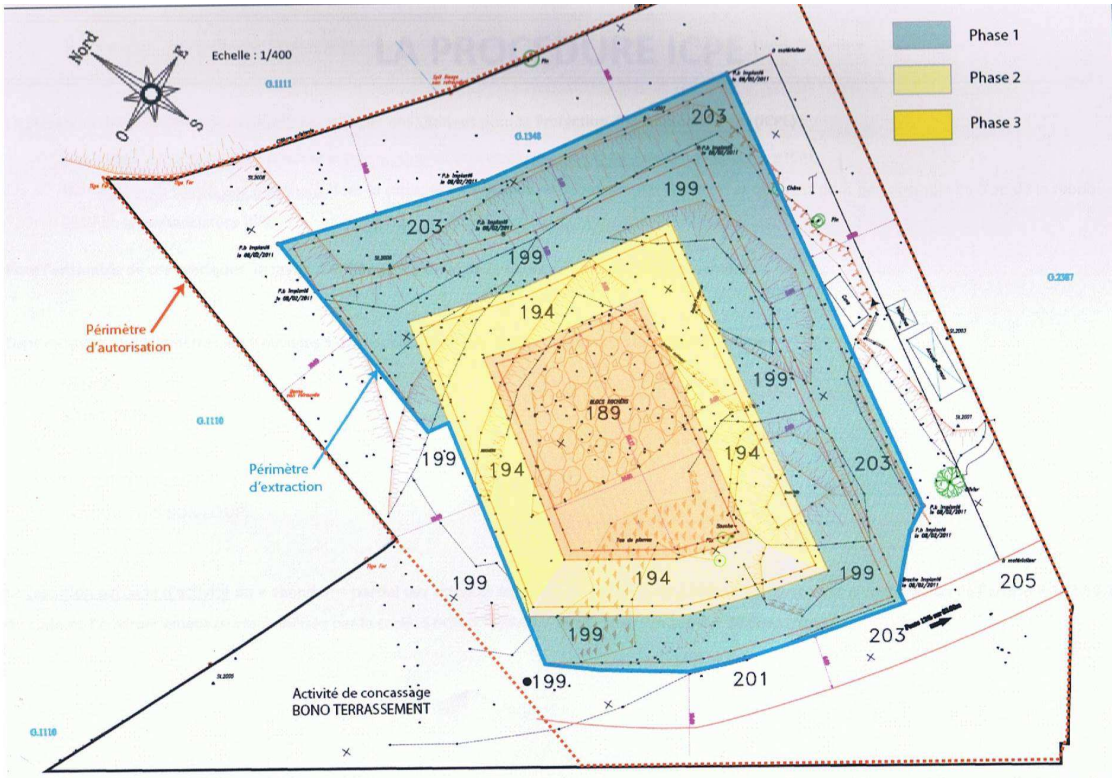

Figure 4. Plan de phasage d'exploitation

2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 Prescription de l'enquête

Par décision du Tribunal Administratif de Nice, en date du 25 juin 2013,
Léonard LOMBARDO, Ingénieur,
demeurant 405 chemin des Moyens Brusquets 06 600 Antibes
a été désigné commissaire-enquêteur pour diriger l'enquête publique N° E13000036 / 06 relative à la demande de renouvellement d'autorisation déposée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La plus Haute Sine » sur le territoire de la commune de Vence

Hervé LAUMONDAIS a été nommé commissaire -enquêteur suppléant.

J'ai adressé une déclaration sur l'honneur au Tribunal Administratif de Nice en date du 1ier juillet 2013 précisant ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions.

2-2 Organisation de l'enquête

Dès réception de la saisine du TA, j'ai rencontré, le 10 juillet 2013, Madame Jocelyne BLONDEAU en charge du dossier au service environnement (ICPE) à la Direction départementale de la protection des populations des Alpes-Maritimes pour prendre connaissance du dossier d'enquête..
Une deuxième réunion, le 23 septembre 2013 avec Madame BLONDEAU a permis de :

- fixer d'un commun accord les modalités pratiques nécessaires au bon déroulement et à l'organisation de l'enquête,
- Arrêter les dates et heures des permanences à la mairie de Vence,
- Parapher les pièces du dossier soumis à l'enquête ainsi que le registre d'enquête.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête établi en date du 20 septembre 2013, joint en annexe 1, définit les modalités et les éléments de l'enquête notamment :

- la durée de l'enquête : 33 jours, du 14 octobre au 15 novembre 2013 inclus
- Les permanences

Les jours, heures et lieux de permanence sont précisés dans le tableau ci-après

Jours	**Heures**	**Lieux**
14 octobre 2013	9h00-12h30 13h30-17h00	Locaux des services techniques – service de l'urbanisme au centre Toreille de la Mairie de Vence 177, avenue Alphonse Toreille 06140 VENCE
22 octobre 2013	9h00-12h30	Locaux des services techniques – service de l'urbanisme au centre Toreille de la Mairie de Vence 177, avenue Alphonse Toreille 06140 VENCE
6 novembre 2013	9h00-12h30	Locaux des services techniques – service de l'urbanisme au centre Toreille de la Mairie de Vence 177, avenue Alphonse Toreille 06140 VENCE
15 novembre 2013	9h00-12h30 13h30-17h00	Locaux des services techniques – service de l'urbanisme au centre Toreille de la Mairie de Vence 177, avenue Alphonse Toreille 06140 VENCE

2-3 Publicité de l'enquête

Les mesures de publicité réglementaire par affichage et presse ont été les suivantes :

✓ Par affichage

L'affichage a été fait aux points suivants du 28 septembre au 15 novembre 2013 :

- Sur la commune de Vence :

Mairie de Vence – Centre Toreille – Conservatoire de Musique – centre Culturel – Office de Tourisme – Salle Falcoz – Médiathèque Municipale – CCAS – Police Municipale – Maison de retraite Publique et SARL BG PIERRES.
Un constat d'affichage a été effectué par l'Agent de Police Judiciaire Adjoint le 30 septembre 2013.

- Aux panneaux habituels d'affichage des communes suivantes :
  Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle sur Loup et Saint Paul de Vence

✓ Par voie de presse

- publicité dans Nice Matin (parutions des 27 septembre 2013 pour le 1ier avis et du 19 octobre 2013 pour le 2ième avis)
- publicité dans la Tribune Bulletin Côte d'Azur (parutions du 27 septembre 2013 pour le 1ier avis et du 19 octobre 2013 pour le 2ième avis)

✓ Informations sur le site internet de la Préfecture

Le public a la possibilité de consulter sur le site internet de la préfecture (http.//alpes-maritimes.gouv.fr, onglet « publications ») les documents suivants du dossier d''enquête :

- le rapport de présentation
- les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
- l'avis de l'autorité environnementale

2- 4 Déroulement et clôture de l'enquête publique

. L'enquête s'est déroulée conformémentaux prescriptions de l'arrêté prefectoral du 20 septembre 2013 avec les interventions suivantes du commissaire enquêteur qui a :

- ✓ adressé un mémo mentionnant les étapes clés à suivre à Madame CAUVIN Directrice de l'Urbanisme en charge de l'enquête
- ✓ rencontré Madame CAUVIN, Directrice de l'Urbanisme de la Mairie de Vence, le 1ier octobre 2013 pour convenir du local de permanence et vérifier le contenu du dossier d'enquête.
- ✓ Constaté par un contrôle les 1 et 2 octobre 2013 que l'affichage était bien effectif dans les 5 communes concernées
- ✓ Visité le site avec Madame Slvie BONO gérante de BG PIERRE
- ✓ vérifié les parutions presse aux bonnes dates
- ✓ tenu 4 permanences, au service de l'urbanisme situé au centre Toreille de la Mairie de Vence stué : 177, avenue Alphonse Toreille 06140 VENCE

  - lundi 14 octobre 2013 de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17 h
  - mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12 h30 .
  - mercredi 6 novembre 2013 de 9h à 12h 30
  - vendredi 15 novembre 2013 de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17 h

Le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition ou les adresser par écrit pour y être annexées.

Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient également être adressées par voie électronique à : ddpp-icpe@alpesmaritimes.gouv.fr ouvert par la préfecture pendant la durée de l'enquête

J'ai constaté en visant les certificats de publicité établi par les Maires de Vence, Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle sur Loup et Saint Paul de Vence la régularité des informations tant par voie d'affichage sur les panneaux aux endroits prévus que par voie de presse pour annoncer l'enquête dans les délais réglementaires.

Le vendredi 15 novembre 2013, après les consultations de la journée à 17h, le registre a été clos et signé par le commissaire-enquêteur.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans aucun dysfonctionnement dans la procédure.

3 – ETUDE ET ANALYSE DU DOSSIER D'ENQUETE

3-1 Examen du dossier et visite de la carrière

✓ Le projet est décrit avec clarté ; on note une bonne analyse de l'état initial et ses évolutions par rapport aux enjeux du projet dans ses phases exploitation : abattage/extraction des matériaux et remise en état.
Le résumé non techniques abordent tous les éléments du dossier et constituent une synthèse lisible et claire pour le public.

- L'avis de l'autorité environnementale daté du 3 septembre 2013 versée au dossier d'enquête précise :
« Le projet n'est concerné par aucune protection réglementaire, ni par aucun inventaire signalant un intérêt environnemental »

Le dossier identifie et traite les impacts du projet sur les différentes composantes environnementales.
Au vu des impacts présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire les incidences du projet d'une manière cohérente et proportionnée avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

- L'étude de dangers, conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, ne révèle pas d'accident entrainant des conséquenses significatives pour les populations voisines

- Un échange par courriel avec l'inspecteur ICPE en charge du suivi de la carrière n'a pas révélé de points spécifiques.

Remarque :
Le seul point qui n'est plus d'actualité dans le dossier est la suspension du PLU, objet d'un addendum, car le PLU a été approuvé par le conseil métropolitain le 21 juin 2013.

✓ La réunion du 25 septembre 2013 avec le Maître d'Ouvrage représenté par Madame BONO gérante de BG PIERRES et Monsieur BONO exploitant du site et avec la

participation de Monsieur Hervé LAUMONDAIS commissaire enquêteur suppléant a permis d'examiner les points importants du dossier .

Le porteur du projet a attiré notre attention que les remarques du public doivent être axées sur leur exploitation car d'autres carrières qui font du concassage sont situés à proximité.
Il a apporté les réponses à nos questions

La réunion a été suivie d'une visite du site pour la découverte des différentes phases d'exploitation et des ateliers non concernés par la dite enquête ou j'ai relevé une bonne sécurisation du site.

4 – OBSERVATIONS – PV DE SYNTHESE

✓ **Observations du public**

L'enquête a donné lieu à une observation sur le registre et à une lettre arrivée hors délai de la part de la mairie de Vence ; on ne relève aucune proposition ou contre-proposition du public ni aucune observation sur le site internet dédié à la dite enquête.

Commentaires :
Le renouvellement de l'exploitation d'une carrierre autorisée depuis 2006 qui a réussi son intégration dans l'environnement sans incident et risques pour les populations voisines peut expliquer la non participation du public..
L'acceptabilité de cette installation, du type artisanal, trouve également sa justification par son intérêt économique en permettant de continuer à alimenter le marché local.

✓ **Délibérations des conseils municipaux**

Conformément à l'article R. 512-20 repris par l'article 7 de l'arrêté préfectoral, les communes concernées par l'enquête étaient invitées à donner leur avis sur la demande d'autorisation de la SARL BG PIERRES.
Seules deux communes ont adressé, avant la date limite du 30 novembre 2013, un extrait des délibérations de leur conseil municipal :

- la commune de Saint Paul de Vence, à l'unanimité n'émet aucune objection au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière dans sa délibération prise en date du 15 octobre 2013
- la mairie de Roquefort-les-Pins, à l'unanimité de ses membres, a émit en date du14 novembre 2013, un avis favorable sur la poursuite de l'exploitation de la carrière de pierres de taille sur le territoire de la commune de Vence.

- Le Directeur Général des Services de la mairie de La Colle-sur-Loup nous a informé par courriel du 18 novembre 2013 que la commune ne pourra pas délibérer avant le 30 novembre 2013 et a précisé qu'elle n'avait aucune observation à emettre sur cette affaire conduisant à un avis favorable.

- La commune de Vence n'a pas rendu de délibération, la directrice de l'urbanisme a formulé lors de la dernière permanence que la commune faute de calendrier ne pouvait réunir le conseil municipal avant le 30 novembre 2013.
- Le maire de Tourrettes-sur-Loup a adressé un courrier en date du 21 novembre 2013 précisant que la commune n'envisage pas de délibérer sur ce projet.

Le commissaire enquêteur prend acte de l'ensemble de ces informations.

Procès-verbal de Synthèse des observations

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 20 septembre 2013, le Commissaire enquêteur a rencontré Madame Slvie BONO gérante de BG PIERRES, le 20 novembre 2013 pour lui remettre le PV de synthèse des questions posées par le commissaire enquêteur car le public n'a formulé aucun dire particulier durant l'enquête.
Ce document qui a fait l'objet d'un PV de remise est annexé au rapport.

✓ **Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage**

- Le Responsable du Projet a adressé, dans les délais prévus, un mémoire en réponse aux questions posées par le commissaire enquêteur, document annexé au rapport.

Lors des échanges avec la gérante du site et en réponse aux observations formulées dans le mémoire du 20 novembre 2013, Madame BONO Sylvie responsable du projet partage l'avis exprimé par le commissaire enquêteur sur le respect des règles de procédure de sécurité, des consignes et des prescriptions prévues au dossier d'enquête et dans le plan de prévention relatif à son exploitation.

Les réponses aux questions du PV de synthèse ont été apportées par la gérante du site dans son mémoire en date du 25 novembre 2013.figurant en annexe

Madame BONO a fourni les documents suivants :

- ✓ Le rapport de visite, document de 15 pages, établi en date du 12 juin 2013 établi par « PREVENCEM » organisme et Prévention et Sécurité dans les industries extractives qui ne fait pas apparaître d'accident déclaré et aucun défaut réglementaire à caractère prioritaire.

- ✓ Le Plan de Prévention de la Socité BONO en date du 15/11/2012, document de 16 pages, définit les mesures de prévention et de protection avec des fiches de description des risques se rapportant :
- à l'environnement de la carrière
- aux activités d'extraction
- aux activités de chargement et déchargement

L'avis et les conclusions motivées du commissaire enquêteur font l'objet d'un document distinct figurant en 2ième partie du rapport

Antibes, le 2 décembre 2013

Léonard LOMBARDO

Commissaire Enquêteur

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : - Arrêté préfectoral

Annexe 2 : - Certificats d'affichages des Mairies et de BG PIERRE
- Constat d'affichage par la police municipale de Vence
- Délibération des conseils municipaux

Annexe 3 : - PV de convocation de BG PIERRE
- PV de synthèse des observations au Responsable du projet
- Mémoire en réponse du Responsable du projet

Annexe 4 : Publicité presse

Nota : le registre est remis avec les dossiers d'enquête, le rapport et les conclusions à la Préfecture

ANNEXE 1

ARRETE PREFECTORAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
service environnement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

SARL BG PIERRES
Carrière de pierre de taille et ornementale – Commune de Vence

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, Livre V, Titre I relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment ses articles R. 512-14, R. 512-21, R. 512-24 à R. 512-26 ;

VU Vu le code de l'environnement, livre I, Titre II, chapitre III concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU la nomenclature des installations classées en annexe à l'article R. 512-9 du code de l'environnement ;

VU le dossier de demande de renouvellement d'autorisation présenté par la SARL BG PIERRES, demande datée du 27 février 2013, des compléments ayant été apportés au dossier par courrier du 13 mai 2013, pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence, l'installation concernée relevant de la rubrique 2510.1 de la nomenclature des installations classées ;

VU les documents et les plans fournis par la SARL BG PIERRES conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-9 du code de l'environnement, en particulier l'étude d'impact et l'étude des dangers ainsi que les résumés non techniques de ces deux études ;

VU le rapport en date du 23 mai 2013 de l'inspection des installations classées déclarant que le dossier de demande d'autorisation peut être considéré comme complet et régulier ;

VU la décision en date du 25 juin 2013 de la Présidente du Tribunal Administratif de Nice portant désignation de M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de M. Hervé LAUMONDAIS, officier supérieur en retraite de l'armée de terre, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

VU l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

ARTICLE 1
Il est procédé du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus à une enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au Lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence.

La responsable chargée du suivi du projet est Mme Sylvie BONO, gérante de la SARL BG PIERRES.

ARTICLE 2
L'enquête publique fixée ci-dessus se déroule à la mairie de Vence, dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme – Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, sous la conduite de M. Léonard LOMBARDO désigné à cet effet par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

ARTICLE 3
Un avis au public est publié en caractères apparents, par les soins du préfet et aux frais du demandeur, dans les journaux « Nice Matin » et « La Tribune » quinze jours avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 28 septembre 2013 et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Cet avis est en outre publié sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : http.//alpes-maritimes.gouv.fr – onglet « publications ».

Il est également publié par voie d'affiches quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, par les soins des maires des communes de Vence (commune d'implantation du projet), Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence (communes situées dans le rayon d'affichage de 3 km fixé par la rubrique 2510.1 de la nomenclature des installations classées). Un certificat d'affichage attestant l'accomplissement de cette formalité sera établi, en double exemplaire, par les maires des communes concernées et adressé à M le Préfet des Alpes-Maritimes.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la SARL BG PIERRES procède à l 'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

ARTICLE 4
Le dossier soumis à l'enquête comportant notamment la demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'étude des dangers, les résumés non techniques de ces deux études ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est déposé dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le public pourra également consulter une présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sur le site internet de la préfecture (http.//alpes-maritimes.gouv.fr – onglet « publications »).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête - locaux des services techniques – service de l'urbanisme de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, ou adressées par voie électronique à : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.

ARTICLE 5
Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public dans les locaux des services techniques – service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, aux jours et heures suivants :

- lundi 14 octobre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h30
- mercredi 6 novembre 2013 de 9h à 12h30
- vendredi 15 novembre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

ARTICLE 6
Si le commissaire enquêteur entend faire compléter le dossier ou visiter les lieux concernés par le projet, il doit le faire dans les conditions prévues aux articles R. 123-14, R. 123-15 et R. 123-16 du code de l'environnement.

De même, s'il décide de prolonger l'enquête ou s'il estime que l'importance ou la nature du projet ou les conditions de déroulement de l'enquête rendent nécessaires l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, il devra suivre les modalités de la procédure détaillée aux articles R. 123-6 et R. 123-17 du code de l'environnement.

ARTICLE 7
Les conseils municipaux des communes de Vence, Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence donnent leur avis sur la demande d'autorisation de la SARL BG PIERRES. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. La délibération des conseils municipaux doit donc intervenir au plus tard le 30 novembre 2013 et être adressée à M. Le Préfet des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 8
A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.
Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur convoque, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 9
Le commissaire enquêteur établit un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et les observations recueillies et il consigne dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

ARTICLE 10
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête et sauf demande motivée de sa part de report de ce délai, le commissaire enquêteur doit transmettre au préfet des Alpes-Maritimes l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif.

ARTICLE 11
Dès leur réception, le préfet des Alpes-Maritimes adresse une copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Il en adresse également une copie à la mairie de Vence où s'est déroulée l'enquête pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont également publiés sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : http.//alpes-maritimes.gouv.fr – onglet « publications » qui est tenu à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 12
L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation présentée est le préfet des Alpes-Maritimes qui, à l'issue de l'enquête, transmet le dossier et les avis prévus par le code de l'environnement à l'inspection des installations classées qui établit un rapport sur la demande d'autorisation et les résultats de l'enquête. Ce rapport est soumis à la commission départementale nature, paysages et sites (CDNPS) – formation spécialisée « dite des carrières ».

ARTICLE 13
Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, les Maires des communes de Vence, Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence, ainsi que le commissaire enquêteur, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 20 SEP. 2013

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-G 3393

Gérard GAVORY

ANNEXE 2

- CONSTAT D'AFFICHAGE

- CERTIFICATS D'AFFICHAGE DES MAIRIES, DE BG PIERRE

- DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes Maritimes

MAIRIE DE VENCE
POLICE MUNICIPALE
Place Maréchal JUIN
06140 VENCE
Téléphone : 04.93.58.32.32

RAPPORT N° **201300 0162**

Objet :
Rapport de constatation d'Urbanisme

Destinataires :
- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Directrice du Service de l'Urbanisme
- Monsieur l'OPJ TC
- Archives de la Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT

L'an deux mille treize, le trente du mois de septembre
Nous soussigné(s),Brigadier-Chef Principal DUBREUIL Myrtille

Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de VENCE
En fonction à la Police Municipale de VENCE
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de VENCE

Vu les articles L.511-1 à L.515-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; D15, 73 du Code de Procédure Pénale

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

PREAMBULE

Le 30 septembre 2013 procédons à la constatation d'affichage à la demande de Mme CAUVIN Directrice du Service de l'Urbanisme, concernant l'enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit " La Plus Haute Sine", sur le territoire de la Commune de VENCE du 14/10/2013 au 15/11/2013.

CONSTATATIONS

Constatons à 15h20 que l'affichage avait bien été effectué aux endroits suivants :
Sarl BG PIERRES
Mairie de VENCE
Centre Toreille
Conservatoire de Musique
Centre Culturel
Office du Tourisme
Salle Falcoz
Médiatèque Municipale
CCAS
Police Municipale
Maison de retraite Publique.

Rapport fait pour être transmis à notre Directeur de la Police municipale, ainsi qu'à Monsieur le Maire de VENCE.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à VENCE
Le 30/09/2013

LA COLLE SUR LOUP

La Colle-sur-Loup,
Le 18 novembre 2013

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence

Je soussigné, Christian BERKESSE, Maire de la commune de La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine » sur le territoire de la commune de Vence, a bien été affiché en mairie pendant la période du 26 septembre 2013 au 15 novembre 2013 inclus.

Le Maire,

MAIRIE DE LA COLLE SUR LOUP 06480

Christian BERKESSE

Ville de La Colle-sur-Loup
Chemin du Canadel - 06480 La Colle-sur-Loup / Tél. : 04 93 32 83 25 - Fax : 04 93 32 18 36

COMMUNE
de
SAINT-PAUL de VENCE
ALPES - MARITIMES
06570

Saint Paul de Vence, le 27-09-2013

COPIE

Nos références : RB/SVW
Objet : certificat d'affichage

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Objet : SARL BG PIERRES
Carrière de pierre de taille et orementale-lieu-dit « La plus haute Sine-VENCE

Je soussigné Monsieur René BURON, maire de la commune de Saint-Paul de Vence, atteste avoir fait procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique préalable laquelle se déroulera du 14 Octobre au 15 Novembre 2013..

Affichage en Mairie le 27 Septembre 2013.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

MAIRIE ST-PAUL DE VENCE 06570

René BURON
Maire

Hôtel de Ville - Place de la Mairie – 06570 SAINT PAUL de VENCE – Tel : 04 93 32 41 00 - Fax : 04 93 32 64 58
e-mail: mairie@saint-pauldevence.fr

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE
DE
TOURRETTES-SUR-LOUP
06140

Administration Générale :
04 93 59 30 11
Télécopie :
04 88 13 11 94
smairie@tsl.com

Service Urbanisme :
Accueil téléphonique le matin uniquement
04 93 59 40 64

REPUBLIQUE FRANCAISE

ATTESTATION D' AFFICHAGE

Je soussigné, José BERTAINA, Maire en exercice, de Tourrettes Sur Loup,

Atteste par la présente,

Que l'affiche relative au renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence pour la SARL BG PIERRES, à été affichée par nos soins en Mairie du 27 septembre 2013 au 18 novembre 2013.

Fait à Tourrettes Sur Loup, le 21 novembre 2013

Le Maire,

MAIRIE DE TOURRETTES SUR LOUP (Alpes-Maritimes)

José BERTAINA

Page 1 sur 1

vence Direction Générale des Services

Certificat d'affichage

Je soussigné, Régis LEBIGRE, Maire de Vence, certifie que l'avis d'enquête publique concernant la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine » à Vence a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Vence – place Clemenceau et au Centre Toreille – 177 avenue Alphonse Toreille, du 30 septembre 2013 au 16 novembre 2013.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vence, le 26 novembre 2013

Pour le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Jean-Luc DALCHER

MAIRIE de VENCE - 06140 (Alpes-Maritimes)

SARL BG PIERRES
1260 Chemin de la Sine
06140 VENCE

Sarl au capital de 8000 Euros
APE : 141A
Siret : 47949772900018

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Objet : Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine» sur le territoire de la commune de Vence.

Je soussignée, Sylvie BONO, gérante de la SARL BG Pierres, atteste que l'avis d'ouverture d'enquête relative à la demande de renouvellement d'autorisation citée en objet a bien été affiché à l'entrée du site ainsi que dans nos bureaux pendant la période du 26 septembre 2013 au 15 novembre 2013 inclus. Un constat à été effectué par un agent de la police municipale le 30 septembre 2013.

Vence le 22 novembre 2013

La gérance :
Sylvie BONO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROQUEFORT-LES-PINS

CERTIFICAT AFFICHAGE

Je soussigné René FERRASSE, Adjoint délégué à l'Urbanisme à la Mairie de ROQUEFORT LES PINS, certifie que l'Arrêté concernant l'avis d'enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SRL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au Lieu-dit « La Plus Haute Sine» sur le territoire de la commune de Vence a été apposé à compter du 30 septembre 2013 dans les lieux habituels d'affichage.

Fait pour valoir ce que de droit.

A ROQUEFORT-LES-PINS
Le 19 novembre 2013

René FERRASSE

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Place Antoine Merle - 06330 Roquefort-les-Pins - Téléphone : 04 92 60 35 00 - Fax : 04 92 60 35 01

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330
Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2013/54

DATE DE CONVOCATION
8 novembre 2013

DATE D'AFFICHAGE
8 novembre 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

OBJET :

AVIS ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE DE PIERRE DE TAILLE « LA SINE »

L'An Deux Mille Treize
Le 14 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 novembre 2013 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire

Etaient présents :

Mmes BLANC-PATTIN – ERKER, Mrs VACCANI – FABRE, Mmes VAN DE VELDE – MARÇAL, Mrs DUPERET TOUMIEU – FERRASSE – DE MONPEZAT – PLASSAT – POTTIER, Mme BRESSON, M. FOUCARD, Mmes DELAOUTRE – RINGEISEN, M. BOURDON, Mme SOLER, Mrs ESCLAPEZ – FISCHER – ROUX – AGNEL-VARIN – MAYNE - BALLERAND

Avaient donné procuration :

Mme RANCATI à Mme ERKER
Mme FERRI à M. ROSSI
Mme ELZIERE à M. BALLERAND

Etaient absents excusés :

M. ALONSO
Mme PASQUET

Secrétaire de séance : M. DE MONPEZAT

****

La Sarl BG Pierres a sollicité un renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieudit "la plus haute sine" sur le territoire de la commune de Vence.

.../...

Cette installation étant soumise à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, elle fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus en mairie de Vence – locaux des services techniques – service de l'urbanisme, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, selon les modalités précisées dans l'arrêté préfectoral ci-joint, du 20 septembre 2013.

Notre commune étant pour partie incluse dans le périmètre du rayon d'affichage déterminé par la nomenclature du code de l'environnement (article R 512-20), le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet avant le 30 novembre 2013 (le dossier est à disposition pour consultation au secrétariat général).

OUÏ l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- **EMET** un avis favorable sur la poursuite d'exploitation de la carrière de pierres de taille de la Sine sur le territoire de la commune de Vence,

- **AUTORISE** le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 14 novembre 2013

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

2013/54

MAIRIE

de

SAINT-PAUL DE VENCE

ALPES - MARITIMES

06570

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 19

N°: 15.10.13-66

OBJET :
ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE PIERRE À VENCE

Certifié exécutoire

Publication :

Transmission en s/préfecture :

Réception en s/préfecture :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil treize, le mardi 15 octobre à 19 heures

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. René BURON, Maire

Date de convocation et d'affichage : 7 octobre 2013

Étaient présents : MM. BURON, ARNOULD, BOUKADIDA, CAMILLA, CHEVALIER, LE CHAPELAIN, OLIVIERI, PADELLINI, SEBILLE, SOUMBOU
Mmes CHARENSOL, GASTAUD, VINCENT
Absents excusés : Mme SNYDER, MM. LAFFITTE, ROUX

Procurations :

Mme Cauvin donne procuration à Mme Charensol
Mme Giovinazzo donne procuration à Mme Gastaud
Mme Zuliani donne procuration à Mme Vincent
M. Terrematte donne procuration à M. Buron
M. Staccini donne procuration à M. Chevalier
M. Tosin donne procuration à M. Sebille

Mme Charensol a été élue secrétaire de séance.

Le projet de la SARL BG Pierre concerne la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de pierre calcaire de taille et ornementale. Cette carrière, située dans le massif de la Sine, est exploitée de façon artisanale et familiale depuis plus de 7 ans. L'échéance de l'autorisation en cours arrivera à terme le 25 septembre 2013.

Ce projet de renouvellement concerne une carrière de calcaire qui est située au lieu-dit « La plus haute Sine » sur le territoire de la commune de Vence. La carrière occupe la parcelle 1348 - section G - dont la surface totale est de 6.010 m². La production ou la masse de matière minérale annuelle sollicitée est de 1.000 tonnes, ce qui équivaut environ à un volume de 500 m³ de calcaire. Le périmètre du site de la nouvelle autorisation sollicitée a légèrement diminué par rapport à la précédente autorisation. En outre, le volume d'extraction projeté est réduit d'un facteur 1,5.

Les communes de Tourrettes-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence se trouvent incluses dans le périmètre du rayon d'affichage déterminé par la nomenclature des installations classées.

Au titre de ces mêmes installations classées, cette demande d'exploitation doit faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus en mairie de Vence – locaux des services techniques - service de

l'urbanisme, Centre Toreille, 177, avenue Toreille.

Un dossier d'enquête est consultable également en mairie de Saint-Paul de Vence à la Direction générale des services.

Le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette demande de renouvellement d'exploitation.

Consulté, le Conseil municipal à l'unanimité n'émet aucune objection au renouvellement de l'autorisation d'exploitation formulée par la SARL BG Pierre

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire de Saint-Paul de Vence

René BURON

MAIRIE DE ST-PAUL DE VENCE 06570

BLONDEAU, Jocelyne

De: MATHIEU Nathalie [nmathieu@mairie-lacollesurloup.fr]
Envoyé: lundi 18 novembre 2013 11:19
À: jocelyne.blondeau@alpes-maritimes.gouv.fr
Objet: [INTERNET] ICPE enquête pub Vence

Madame,

Je fais suite à notre conversation téléphonique de ce jour, et vous confirme que la Ville ne pourra pas prendre une délibération avant le 30 novembre 2012.

Néanmoins, elle n'a pas d'observations particulières à émettre, ce qui correspond à un avis favorable tacite .

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Bien cordialement,

Nathalie MATHIEU
Directeur Général des Services Techniques
Ville de la Colle-Sur-Loup

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE
DE
TOURRETTES-SUR-LOUP
06140

Administration Générale :
04 93 59 30 11
Télécopie :
04 88 13 11 94
secretariat@mairie-tourrettessurloup.com

Service Urbanisme :
04 93 59 40 64

D.D.T.M. des Alpes-Maritimes
le 22 NOV. 2013
ARRIVÉE N°

Direction Départementale des la Protection des Populations
CADAM – 147 route de Grenoble
Bâtiment Mont des Merveilles
06286 NICE CEDEX 3

A L'ATTENTION DE Mme. JOCELYNE BLONDEAU

OBJET : SARL BG PIERRES
Ref : 325-2013-FA- EXPLOITATIONCLASSEE

Madame,

Par courrier en date du 27 septembre 2013, vous sollicitez mon avis concernant le renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit « La Plus Haute Sine », sur le territoire de la commune de Vence.

Pour votre information, sachez que la commune n'envisage pas de délibérer en conseil municipal sur cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Tourrettes-sur-Loup, le 21 novembre 2013
Le Maire,

MAIRIE DE TOURRETTES SUR LOUP (Alpes-Maritimes)

José BERTAINA

ANNEXE 3

- PV DE CONVOCATION DE BG PIERRE

- PV DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ADRESSE AU RESPONSABLE DU PROJET

- MEMOIRE EN REPONSE DE BG PIERRE

Procès-Verbal

de convocation du pétitionnaire

Enquête publique sur la demande d'autorisation de renouvellement
d'exploiter la carrière de pierres de taille et ornementale,
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

présentée par la SARL BG PIERRES
au lieu-dit « la Plus Haute Sine » à Vence

Je soussigné, Léonard LOMBARDO commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Nice, décision mentionnée dans l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2013 prescrivant l'enquête publique certifie avoir :

- convoqué Madame Sylvie BONO, gérante de la Société BG PIERRES et responsable du projet, le 20 novembre 2013, afin de lui communiquer les résultats de la consultation de l'enquête publique qui s'est tenue dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Vence du 14 octobre au 15 novembre 2013,

- informé le pétitionnaire du résultat de l'enquête,
- remis un PV de synthèse des observations afin d'y répondre dans un mémoire à adresser au commissaire enquêteur dans les quinze (15) jours à compter de la date de remise.

Le présent procès verbal est signé conjointement par la gérante de la Société BG PIERRES et le commissaire enquêteur.

Fait à Antibes le 20 novembre 2013

Sylvie BONO	Léonard LOMBARDO
Gérante de la Société BG PIERRES	Commissaire enquêteur

PROCES VERBAL

de communication des observations relatives à l'enquête publique

REFERENCES : Arrêté préfectoral du 20 septembre 2013 de la Préfecture des Alpes Maritimes

Madame la Gérante de la société BG PIERRES.

L'enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale au lieu-dit « la plus Haute Sine » à Vence ouverte le s'est terminée le 15 novembre 2013 sans aucune observation du public et dysfonctionnement au niveau de la procédure de l'enquête.

Je vous demande de m'apporter les précisions sur les points suivants :

- En période de fortes pluies, comment est évacuée l'eau au fond de la carrière,
- Me préciser la nature juridique du chemin d'accès au site, fait-il l'objet d'une servitude,
- Avez-vous une procédure de contrôle des matériaux entrant dans le site,
- Comment est assurée la formation et l'information du personnel pour la maitrise des procédures de sécurité et d'exploitation. Disposez- vous de plans de prévention ou de consignes particulières pour assurer la maitrise et le fonctionnement en sécurité des installations,
- Me fournir l'attestation de la dernière visite de l'organisme de prévention et sécurité des industries extractives.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, je vous demande de m'adresser sous quinzaine au plus tard, les réponses à mes questions .

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Antibes, le 20 novembre 2013

Madame BONO Sylvie
Gérante de la Société BG PIERRES

M. LOMBARDO Léonard
Commissaire enquêteur

SARL BG PIERRES
1260 Chemin de la Sine
06140 VENCE

Sarl au capital de 8000 Euros
APE : 141A
Siret : 47949772900018

Monsieur Lombardo
Commissaire Enquêteur

Vence, le 25 novembre 2013

Objet : Réponse au Procès verbal de communication des observations relatives à l'enquête publique.

Référence : Arrêté préfectoral du 20 septembre 2013 de la préfecture des Alpes Maritimes

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique relative à notre demande de renouvellement d'autorisation pour l'exploitation de notre carrière de pierre de taille et ornementale au lieu-dit « La Plus Haute Sine » à Vence s'est achevée le 15 novembre 2013 sans aucune observation du public ni dysfonctionnement au niveau de la procédure de l'enquête. Cependant, dans le procès verbal que vous avez rédigé à l'issu de cette enquête, vous souhaitiez que nous vous apportions quelques précisions sur certains points.

A la question de l'évacuation des eaux au fond de la carrière en période de fortes pluies, il faut savoir que celle-ci se fait naturellement par infiltration. En effet, la roche est composée de strates, et entre celles-ci des veines permettent l'écoulement de l'eau.

A la question de la nature juridique du chemin d'accès à notre site, il faut savoir que celui-ci a été le point principal évoqué lors de la dernière enquête publique. Son tracé a été réalisé en concertation avec les différents ayants droits et a fait l'objet d'une servitude par acte notarié.

A la question du contrôle des matériaux entrant le site, il faut savoir que l'activité de recyclage (concassage) de matériaux est gérée par la SARL BONO TERRASSEMENTS qui a fait pour cela une déclaration en préfecture. Cette activité occupe une aire située en limite du périmètre de la carrière. Les matériaux acceptés pour le recyclage sont propres et non pollués, ils font l'objet d'un contrôle visuel avant dépose.

A la question de savoir comment est assuré la formation et l'information du personnel pour la maitrise des procédures de sécurité et d'exploitation ainsi que l'existence d'un plan de

prévention ou de consignes particulières pour assurer la maitrise et le fonctionnement en sécurité des installations, il existe un plan de prévention entre la SARL BG Pierres et la SARL BONO TERRASSEMENTS qui réalise avec son propre matériel l'extraction pour le compte de la SARL BG Pierres. D'autre part, la SARL BONO TERRASSEMENTS a choisi de ne pas faire intervenir pour l'extraction de personnel salarié. La personne qui se charge de l'extraction est Monsieur BONO en personne.

A la question de vous faire parvenir l'attestation de la dernière visite de l'organisme de prévention et de sécurité des industries extractives, je vous ai fait parvenir ce document dès réception de ce procès verbal, par courriel en date du 20 novembre 2013 pour lequel j'ai reçu un accusé réception de lecture le même jour.

En espérant avoir satisfait à votre demande, nous restons à votre entière disposition.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Gérance

Sylvie BONO

ANNEXE 4

PUBLICITE PRESSE

Particuliers passer votre annonce et payer par CB
04.93.18.70.00

MANAGEMENT, ENCADREMENT

Recherche un poste de Directeur Commercial ou Régional sur Paca. Expérimenté, résultats à l'appui. Management et encadrement des commerciaux, de la télévente tous secteurs. Statut : CDI ou Consultant. Tél 06.89.51.65.18.

ASSISTANTE DE DIRECTION office manager, grande expérience professionnelle, gestion administrative, comptable, financière et sociale. Charisme, autonome, efficace, rationnelle, bon rédactionnel. Allemand, anglais, italien, (notions russe), cherche poste.
ctv18@wanadoo.fr

MANUTENTION

Peintre qualifié cherche emploi chez particulier pour rénovation volets, portails, peinture intérieure CESU. 06.61.90.11.88

MARKETING, COMMUNICATION

Responsable marketing, chef de projet bilingue (anglais, allemand, hongrois), je cherche un emploi en CDI avec une disponibilité immédiate. Candidate dynamique. Tel. 06.19.18.10.46.
dori.hajnal@gmail.com

NETTOYAGE, ENTRETIEN

JARDINIER spécialisé élagage, débroussaillage, création, murs pierre, évacuation, déchetterie, cherche emploi salarié chez particulier. (Cesu accepté). Tél. 06.77.90.64.34.

HOMME, expérience dans l'entretien, permis B, véhiculé, recherche emploi CDI de 20 à 25H par semaine, sur Nice et environs. Tél. 06.19.40.68.48 ; 04.93.89.43.53.

HOMME cherche emploi entretien villa, peinture, jardinage, débroussaillage et divers travaux, CESU accepté, secteur Alpes Maritimes uniquement. Tél. 06.08.00.49.21.

DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, abattage, élagage, jardin, cherche emploi salarié secteur Draguignan et environs. CESU OK. Tél. 06.63.70.72.07.

Femme sérieuse, véhiculée, cherche ménage, entretien bureaux, immeubles, vitres... Disponibe les lundis et jeudis après- midi. Cannes et les environs. Tél. 06.80.43.27.16

PLONGEUR aide-cuisine, 25 ans d'expérience, sérieux, dynamique, ponctuel, véhiculé, cherche emploi. Tél. 06.69.19.57.34.

JH cherche emploi plongeur, aide-cuisinier, commis de salle, sur Nice et environs, disponible immédiatement. Tél. 07.53.85.87.96.

JEUNE CHEF CUISINIER avec son commis expérimentés cherche emploi salarié sur Nice et environs. Tél. 07.53.83.64.98.

PLONGEUR, COMMIS DE CUISINE, cherche emploi sur Nice ou à proximité. Tél. 07.53.46.38.92.

CHEF DE CUISINE : Expérience Michelin, organisation gestion et formation, recherche poste à responsabilité. Plus extra. Tél. 06.80.80.74.85.

Personne sérieuse et compétente cherche emploi serveuse en traditionnel ou collectivité, journée continue, éventuellement vendeuse snack, sur Nice et alentours. Tél 06.13.02.18.87.

CUISINIER sérieux, avec expérience, véhiculé, cherche poste Golfe-Juan, Antibes Cannes et environs. Tél. 06.21.66.42.60.

Plongeur cherche place Tél. 06.65.27.78.11.

MONSIEUR sérieux cherche emploi : plonge, ménage, gardiennage...etc. Libre immédiatement, nourri, logé. Tél. 06.58.99.70.18

PIZZAIOLO, cuisinier, spécialité cuisine italienne, 20 ans d'expérience, cherche place à l'année, sur Toulon et environs. Tél. 07.62.89.34.50

JH, 5 ans expérience, cherche emploi plongeur, aide-cuisinier. Tél. 06.13.09.49.89.

COMMIS DE CUISINE, plongeur, nettoyage, cherche emploi. Tél. 06.65.90.41.55

SANTÉ, SOCIAL

INFIRMIERE recherche remplacement infirmière libérale sur Nice et environs à partir de Novembre. Sérieuse et motivée. Disponible 3 jours /semaine et le week-end. Joignable au 06.23.57.60.27.

AUXILIAIRE DE VIE diplômée, cherche emploi chez personne âgée, malade, handicapée : toilette, sortie, repas, ménage, courses, jour ou nuit. Tél. 06.23.57.69.56.

DAME psychanalyste, de formation philosophique et linguistique, 15 années de pratique en Analyse traditionnelle, Coaching de résolution, Animation groupes de parole et Séminaires de développement personnel cherche emploi dans service Ressources Humaines entreprises, collectivités, associations, milieu médical.

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES
Fradaneric Engineering Ltd
N° de registre 076778

AVIS DE DISSOLUTION

Par suite de cessation d'activité de la société Fradaneric Engineering Ltd, les actionnaires ont décidé en date du 28 août 2013, de procéder à sa mise en dissolution anticipée.

La procédure de dissolution a débuté le 4 septembre 2013.

AVIS

La MONTE PASCHI BANQUE S.A., agence de Cannes (06400), 20, rue d'Antibes, dont le siège social est à Paris (75001), 11, boulevard de la Madeleine, informe le public qu'il a été mis fin à la garantie financière qu'elle avait accordée à la société ALLIANCE GESTION, sise à Antibes (06600), 25, boulevard Foch, au titre de son activité de gestion immobilière, en raison de sa fusion avec la société AIA.

En conséquence, la garantie qui lui a été accordée à ce titre par la MONTE PASCHI BANQUE S.A. cessera à l'expiration d'un délai de trois jours francs à dater de la présente publication (article 44 du décret du 20 juillet 1972, modifiée par le décret n° 2005-1315 du 21 octobre 2005).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectué pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970, modifiée par l'ordonnance n° 2004-634 du 1er juillet 2004 et restent couvertes par la MONTE PASCHI BANQUE S.A., à condition d'être produites par les créanciers dans les trois mois de la présente publication au siège ci-dessus indiqué.

Cette publication, rendue obligatoire par la loi, ne peut en aucun cas mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la société ALLIANCE GESTION.

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE VALBONNE

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de Projet N°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la réhabilitation, la rénovation et l'extension d'un bâtiment communal dénommé « la Ferme Bermond »

Par arrêté N°A4818 du 30 août 2013,

Le Maire de la Commune de Valbonne Sophia Antipolis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la Déclaration de Projet N°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme .

L'enquête concerne la réhabilitation, la rénovation et l'extension d'un bâtiment communal dénommé « la Ferme Bermond ». Elle se déroulera du lundi 23 septembre au vendredi 25 octobre 2013.

A cet effet, M. Raoul DUFFAUD, Chef de Projet International à EDF-GDF Services Nice Alpes d'Azur, en retraite, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

M. Bernard BARRITAULT, Chargé de mission territorial auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, a été désigné en qualité de suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service environnement
INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit "La Plus Haute Sine" sur le territoire de la commune de Vence

Responsable chargée du suivi du projet : Mme Sylvie BONO, gérante de la SARL BG PIERRES.

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2013, une enquête publique aura lieu du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013, en mairie de Vence, dans les locaux des services techniques, services de l'urbanisme, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé dans les locaux des services techniques, service de l'urbanisme, de la mairie de Vence, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, où il sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures, et de consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, locaux des services techniques, service de l'urbanisme de la mairie de Vence. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.

Le public pourra également consulter une présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site Internet de la préfecture (http://alpes-maritimes.gouv.fr – onglet "publications").

Le commissaire-enquêteur désigné par la présidente du tribunal administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques, services de l'urbanisme, de la mairie de Vence, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 14 octobre 2013, de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures ;
- Le mardi 22 octobre 2013 de 9 heures à 12 h 30 ;
- Le mercredi 6 novembre 2013 de 9 heures à 12 h 30 ;
- Le vendredi 15 novembre 2013 de 9 heures à 13 h 30 à 17 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations, service environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale de la protection des populations et à la mairie de Vence, locaux des services techniques, service de l'urbanisme, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la préfecture pendant la même durée (http://alpes-maritimes.gouv.fr - onglet "publications").

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le préfet des Alpes-Maritimes,
Le secrétaire général,
Gérard GAVORY.

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

sur, de consolidation et de soutènement sur le réseau de voirie.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :
Travaux.
Exécution.
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : métropole Nice Côte d'azur - commune de Nice.
Code NUTS FR823.
II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :
L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre
II.1.4) Information sur l'accord-cadre :
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Durée de l'accord-cadre: Durée en année(s) : 4.

- des décisions de poursuivre pourront intervenir.
- le nombre de reconductions possibles est de 3.
II.2.3) Recorduction :
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.
Nombre de reconductions éventuelles : 3.
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :
Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:
Retenue de garantie :
Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque demande de paiement dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur.

gatoire. A défaut, le candidat ne pourra être admis à participer à la suite de la procédure.
Les candidats doivent également veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur à l'offre qui sera proposée.
Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur à l'offre globale du groupement.
III.2.2) Capacité économique et financière:
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible.
III.2.3) Capacité technique :

aux documents :
7 novembre 2013 - 16:00.
Documents payants : non.
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :
7 novembre 2013 - 16:00.
IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).
IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

obtiendra la note de zéro.
En cas d'égalité de la note globale, c'est le candidat le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du marché.
2. À compter du 1er janvier 2010 et conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que l'identification vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.
Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.
3. Conditions de remise des plis :

mariejosee.murru@paca.pref.gouv.fr.
Tél. (+33) 4 91 15 63 74
Adresse internet :
http://www.paca.pref.gouv.fr.
Fax (+33) 4 91 15 61 90.
VI.4.2) Introduction des recours :
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal Administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte, F-06359 Nice
E-mail :
greffe.ta-nice@juradm.fr.
Tél. (+33) 4 92 04 13 13
Adresse internet :
http://www.ta-nice.juradm.fr.
Fax (+33) 4 93 55 78 31.
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 24 septembre 2013.

113

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L' ELECTRICITE ET DU GAZ
18 rue Chateauneuf 06000 NICE
Tél : 04 93 44 24 40
Fax : 04 93 44 26 16

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Objet : Illuminations de fin d'année 2013 sur la Commune d'ASCROS
1/ **Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché** :
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (établissement public de coopération intercommunale), 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE.
2/ **Mode de passation** : Marché à procédure adaptée.
3/ **Objet des marchés** :
a/ Type de marché : TRAVAUX
b/ fourniture pose et dépose de guirlandes lumineuses, de motifs y compris les coffrets, les câbles électriques, la fixation et l'entretien
c/ Lieu d'exécution : Commune d'ASCROS
4/ **Délai d'exécution** : le délai d'exécution est de trois (3) mois à compter de la notification du marché. La seule contrainte liée à ce délai est le respect des dates fixées ci-aprés.
- la réalisation et les vérifications de bon fonctionnement devront être effectuées au plus tard pour le 30 Novembre
- la dépose du matériel pourra débuter à partir de la 2ème semaine de la nouvelle année selon les instruction du SDEG et de la Mairie
- les travaux de dépose seront obligatoirement terminés au plus tard le 31 janvier
5/ **Modalités d'obtention des dossiers** :
Les dossiers doivent être retirés au :
a) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ, 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE, tél : 93.44.24.40, dès la parution de l'annonce.
b) sur le site Internet du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE & DU GAZ :
http://www.sdeg06.fr
rubrique «appel d'offres» ouvrant un lien avec le site de dématérialisation des marchés publics de la société KLEKOON,
ou directement sur le site de la société KLEKOON :
http://www.klekoon.com/marches-publics
rubrique «téléchargement de DCE».
6/ **Critères de sélection par ordre décroissant** :
- Prix : 60 %.
- Rapidité d'exécution : 20%. (rétroplanning)
- Qualité de l'entreprise : 20%.
7/ **Date limite de réception des offres et adresse à laquelle elles doivent être transmises : le 10/10/2013.**
A adresser au : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ, 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE.
La validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
8/ **Justification concernant les qualités et capacités des candidats** : les candidats devront joindre à leur proposition des éléments justifiant de la qualité technique de l'entreprise et les pièces visées à l'article 44 du Code des Marchés Publics
9/ **Demande de renseignements** : au SDEG, tél. : 04.93.44.24.40 - fax : 04 93 44 26 16, mail :
president@sdeg06.fr
ou mail
directeur@sdeg.fr
10/ **Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence à la publication chargée de l'insertion** : le 26/09/2013

226

Retrouvez sur notre site : LE TEXTE INTÉGRAL
des Marchés Publics et Avis d'Attribution
parus dans les Alpes-Maritimes
avec moteur de recherche
Tribune Bulletin côte d'azur
www.tribuca.fr

Enquêtes Publiques

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale de la Protection des populations des Alpes-Maritimes
Service environnement
Installation classée pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieudit «La Plus Haute Sine», sur le territoire de la Commune de Vence.
Responsable chargée du suivi du projet : Mme Sylvie BONO, gérante de la SARL BG PIERRES.
En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 SEPTEMBRE 2013, une enquête aura lieu du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013, en mairie de Vence, dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme, Centre Toreille, 177 avenue Alphonse Toreille, concernant le projet susvisé.
Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille où il sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h à 12h, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête - locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la dure de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.
Le public peut également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture
http://alpes-maritimes.gouv.fr
onglet «publications).
Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite.
Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, aux jours et heures suivants :
- le lundi 14 octobre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- le mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h30,
- le mercredi 6 novembre 2013 de 9h à 12h30,
- le vendredi 15 novembre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations - service Environnement.
A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie de Vence - locaux des services techniques - service de l'urbanisme - Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée
http://alpes-maritimes.gouv.fr
onglet «publications»
Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général
Gérald GAVORY

152

MARCHES ET ENQUETES PUBLICS

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L' ELECTRICITE ET DU GAZ
18 rue Chateauneuf 06000 NICE
Tél : 04 93 44 24 40
Fax : 04 93 44 26 16

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Objet : Illuminations de fin d'année 2013 sur la Commune de LA TURBIE
1/ Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (établissement public de coopération intercommunale), 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE.
2/ Mode de passation : Marché à procédure adaptée.
3/ Objet des marchés :
a/ Type de marché : TRAVAUX
b/ fourniture pose et dépose de guirlandes lumineuses, de motifs y compris les coffrets, les câbles électriques, la fixation et l'entretien
c/ Lieu d'exécution : Commune de LA TURBIE
4/ Délai d'exécution : le délai d'exécution est de trois (3) mois à compter de la notification du marché. La seule contrainte liée à ce délai est le respect des dates fixées ci-après.
- la réalisation et les vérifications de bon fonctionnement devront être effectuées au plus tard pour le 30 Novembre
- la dépose du matériel pourra débuter à partir de la 2ème semaine de la nouvelle année selon les instruction du SDEG et de la Mairie
- les travaux de dépose seront obligatoirement terminés au plus tard le 31 janvier

5/ Modalités d'obtention des dossiers :
Les dossiers doivent être retirés au :
a) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ, 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE, tél : 93.44.24.40, dès la parution de l'annonce.
b) sur le site Internet du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE & DU GAZ :
http://www.sdeg06.fr
rubrique «appel d'offres» ouvrant un lien avec le site de dématérialisation des marchés publics de la société KLEKOON, ou directement sur la site de la société KLEKOON :
http://www.klekoon.com/marches-publics
rubrique «téléchargement de DCE».
6/ Critères de sélection par ordre décroissant :
- Prix : 60 %.
- Rapidité d'exécution : 20%. (rétroplanning).
- Qualité de l'entreprise : 20%.

7/ Date limite de réception des offres et adresse à laquelle elles doivent être transmises : le 31/10/2013 à 17 H.
A adresser au : SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ, 18, rue Châteauneuf, 06000 NICE.
La validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
8/ Justification concernant les qualités et capacités des candidats : les candidats devront joindre à leur proposition des éléments justifiant de la qualité technique de l'entreprise et les pièces visées à l'article 44 du Code des Marchés Publics
9/ Demande de renseignements : au SDEG, tél. : 04.93.44.24.40 - fax : 04 93 44 26 16, mail :
president@sdeg06.fr
ou mail : directeur@sdeg06.fr
10/ Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence à la publication chargée de l'insertion : le 17/10/2013

310

Enquêtes Publiques

Le PREFET DES ALPES MARITIMES

Direction départementale De la Protection des Populations Des Alpes Maritimes Service Environnement
Installation classée pour
La Protection de l'Environnement

2ème avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieudit «La Plus Haute Sine», sur le territoire de la Commune de Vence.
Responsable chargée du suivi du projet : Mme Sylvie BONO, gérante de la SARL BG PIERRES
En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 SEPTEMBRE 2013, une enquête aura lieu du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013, en mairie de Vence, dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme, Centre Toreille, 177 avenue Alphonse Toreille, concernant le projet susvisé.
Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille où il sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h à 12h, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête - locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence. Il peut également les adresser par voie électronique :
ddpp-lope@alpes-maritimes.gouv.fr
pendant toute la dure de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.
Le public peut également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture
http://alpes-maritimes.gouv.fr
onglet «publications».
Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite.
Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques - service de l'urbanisme - de la mairie de Vence, Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, aux jours et heures suivants :
- le mardi 22 octobre 2013 de 9h à 12h30
- le mercredi 6 novembre 2013 de 9h à 12h30.
- le vendredi 15 novembre 2013 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations - service Environnement.
A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie de Vence - locaux des services techniques - service de l'urbanisme - Centre Toreille, 177, avenue Alphonse Toreille, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée
http://alpes-maritimes.gouv.fr
onglet «publications»
Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général
Gérald GAVORY

5

Avis d'attribution

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE !
sur www.tribuca.fr

SDEG
Eclairage Public
Commune de LA COLLE SUR LOUP, Chemin de l'Escours, 1ère Tranche
Publication le 28 Juin 2013 dans Tribune Bulletin de la Côte d'Azur
Entreprise retenue : SNC COFELY INEO PROVENCE ET COTE D AZUR
Tranche ferme : 38.864,55 €uros
Tranche conditionnelle : 6.702,92 €uros

167

SDEG
Eclairage Public
Commune de FONTAN, Quartier du Vallon, Village et Berghe Supérieur
Publication le 17 Mai 2013 dans Tribune Bulletin de la Côte d'Azur
Entreprise retenue : SAS SOBECA
Tranche ferme : 4.754,10 €uros
Tranche conditionnelle : 1.734,20 €uros

168

Commerces & Entreprises
Ventes de commerces, boutiques, locaux, entreprises, droits au bail..
+de1000 annonces sur tribuca.fr

LISTE DES ANNONCES LEGALES

PARUES DANS LES ALPES-MARITIMES Entre le 11 et le 17 octobre 2013

LISTE DES ANNONCES LEGALES PARUES DANS LES ALPES-MARITIMES Entre le 11 et le 17 octobre 2013
classées par **VILLE** et **SOCIÉTÉ**
DANS NOTRE **EDITION NUMERIQUE** UN **LIEN DIRECT** VERS LE **TEXTE INTEGRAL** DE L'ANNONCE

Apport

- Cagnes Sur Mer Lm Plomberie
- Golfe Juan Sci Hotel De La Mer

Constitutions

- Antibes Sci Medine
- Antibes Charles Arthaud
- Antibes Maya
- Antibes Crew Crapevine
- Antibes Executive Car Center
- Antibes Sarl Enae
- Antibes Sb Invest
- Antibes «villa Des Îles-antibes»
- Antibes Scuderia Prestige Car
- Antibes Cap Invest Sl
- Antibes Sur Siagne Au Automobile
- Auribeau Sur Siagne Du Ble Dore
- Beaulieu Sur Mer Chukokkala
- Beausoleil Garage Des Monaghetti
- Beausoleil Evey
- Beausoleil Mer Veiga
- Biot Obsidiene
- Biot Pax Global
- Cagnes Sur Mer Kingplayer France
- Cagnes Sur Mer Flints Conseil
- Cagnes Sur Mer Brizenie
- Cagnes Sur Mer Ar.cam.ge Immobilier
- Cannes Arianne
- Cannes Sci Pax
- Cannes Yen
- Cannes Sakuran
- Cannes Sci La Musarderie
- Cannes Azur Mobile
- Cannes Mcs
- Cannes Marmelade
- Cannes Academy Conduite Cote D Azur
- Cannes La Bocca L&m Investissements
- Cantaron Challenge Machinery International.
- Carros Magnier Legendre
- Castagniers Innovative Architecture Design & Consulting
- Grasse Shiva Technologies
- Grasse Renouveau Jv Consultant
- Grasse Newdeb
- Isola Coin Coin
- La Gaude Made
- La Roquette Sur Siagne Lys Transport
- La Trinite 2 Piazza
- Le Broc Gambetta Vence
- Le Cannet Lts
- Le Cannet Sarl Savini
- Le Cannet S.c.i. Lulu
- Le Cannet Sensoprint
- Le Cannet Sarl Mh Renovation
- Le Cannet Sarl Design Deco
- Le Rouret Pieuvrenc
- Mandelieu La Napoule Immobiliere Juge
- Mandelieu La Napoule Résidence Pergola
- Mandelieu La Napoule Amels
- Mandelieu La Napoule Sucre Et Farine.
- Menton Menuiserie De Menton
- Menton Era Ora
- Menton Caval
- Mouans Sartoux Sci Moana
- Mouans Sartoux Coopv09
- Mouans Sartoux Coopv05
- Mouans Sartoux Coopv08
- Mouans Sartoux Coopv04
- Mouans Sartoux Coopv07
- Mougins Carmeo
- Mougins Riviera Partners Conseils
- Nice Adelaide Reception
- Nice Superette Imen
- Nice Waterproof Etanchéité
- Nice Sci Corrieu
- Nice Grac Immo
- Nice D2d
- Nice Mad Pass
- Nice Azur Conciergs Services
- Nice Jabba
- Nice Vanille & Ptitloup
- Nice Sgf
- Nice Fonciere Navajo
- Nice Mc Consult Courtage
- Nice Sas Ariès Invest
- Nice Sci Varom
- Nice Sci Famagu
- Nice Niceea Medical
- Nice G.p.s.
- Nice Nissa Vap
- Nice Lad Renov
- Nice Etude Realisation Events
- Nice Conseil & Formation
- Nice Sci « Erahma »
- Nice La Peche
- Nice Sarl Yasmine Phone
- Nice Inov But
- Nice Gfm2o
- Nice Carré D'or
- Nice Polyvalence 06
- Nice Prodelec
- Nice Elesig
- Nice Handy-man-depannage Sarl
- Nice Le Parc Des Amarrines
- Nice Immobiliere Jvc
- Nice Namaje
- Nice Sci Paradise
- Nice Doru Charponte
- Nice Valcome
- Nice Pizza
- Roquebrune Cap Martin Seaside
- Roquebrune Cap Martin Aur Du Sud
- Roquefort Les Pins Sci Rocksy
- Sérénon Les Rives De Lertuby
- Sophia Antipolis Easymed Pub
- Sophia Antipolis Alcyone It
- St Andre De La Roche Ferianx
- St Cézaire Sur Siagne Leeloup
- St Jeannet Alliance Littoral Plomberie
- St Jeannet Afg Plomberie Chauffage Climatisation
- St Laurent Du Var Kasha
- St Laurent Du Var Nice Limousine Services
- St Laurent Du Var Ambtahy
- St Laurent Du Var Apero Joks
- St Martin D'entraunes Les Filleuls
- St Martin Vesubie Sarl Vesubaf
- Théoule Sur Mer Adeolia
- Valbonne Pwm Holdings
- Valbonne Sci Lescandiade
- Valbonne Jade
- Vallauris Isarny
- Vallauris Financial And Fiscal Accounting Advice.
- Vence Jardin De Vence
- Villeneuve Loubet Groupe Hddh
- Villeneuve Loubet J.j.a.d
- Villeneuve Loubet Desing

Convocations

- Beausoleil Sciabios
- Cannes Credit Mutuel De Cannes Les Broussailles

Déclarations d'absence

- Nice Fromont

Dissolutions / Clôtures

- Antibes Ar Restauration
- Antibes Hibon
- Antibes Arfoma
- Antibes Chiarulla Ugo
- Antibes Krys Azur
- Biot Daniele Marano Consulting
- Biot Cyberjunior
- Biot Cyberjunior
- Cagnes Sur Mer Au Pial
- Cannes Les Opticiens Doseus
- Cannes Amenagement Confort Securite
- Cannes Isa

Annonces

Particuliers passez votre annonce et payez par
04.93.18.79.00

MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

HOMME, 8 ANS D'EXPERIENCE en Italie dans la peinture et décoration, 6 ans d'expérience en France idem + revêtement de sol et ravalement de façade, cherche emploi. Tél 07.61.66.28.07.

RETRAITE MACON, ex artisan, carrelleur, plomberie, parquet et divers, possédant véhicule, recherche emploi salarié de Nice à Cannes. Tél. 06.17.66.33.69.

PEINTRE TAPISSIER QUALIFIE recherche emploi salarié, étudie toutes propositions, libre, permis B. Tél. 06.51.33.73.08.

JEUNE RETRAITE, Jardinier, cherche emploi salarié dans le 06. Tél. 06.70.20.49.82.

PAYSAGISTE cherche emploi salarié, travaux murs en pierres, dallages, restanques, entretien jardin, CESU acceptés. Tél. 06.90.83.95.09.

CHARPENTIER COUVREUR zingueriie recherche emploi secteur Toulon et environs, 5 ans d'expérience. Tél.06.98.10.82.73.

Macon carreleur plaquiste, charpente couverture, 38 ans d'expérience, cherche emploi. Etudie toutes propositions. Tél.06.24.10.38.69.

MACON QUALIFIE cherche emploi dans la maçonnerie générale, toiture, murs en pierre, de soutènement et tous travaux. Etudie toutes propositions. 07.58.12.36.85.

HOMME RETRAITE ex-plombier, cherche emploi à mi-temps dans la plomberie. Nice, Carros et les environs. Tél 06.12.52.83.38.

MANUTENTION

Peintre qualifié cherche emploi chez particulier pour rénovation volets, portails, peinture intérieure CESU. 06.61.90.11.68

JH 26 ans, sérieux, habitant Nice, véhicule, expérience, cherche poste manutentionnaire. Tél 06.17.67.00.07

MARKETING, COMMUNICATION

FEMME 35 ans, bonne présentation, sérieuse, responsable, autonome, véhiculée, parlant russe (langue maternelle) et français, cherche emploi plein temps ou partiel, sur 06 et Monaco, comme interprète, accompagnatrice ou dans le domaine achat/vente. Tél. 06.43.58.84.47.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

Femme sérieuse, véhiculée, cherche ménage, entretien bureaux, immeubles, vitres... Disponible les lundis et jeudis après- midi et mardis matin. Cannes et les environs. Tél. 06.80.43.27.16

DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, abattage, élagage, jardin, cherche emploi salarié secteur Draguignan et environs. CESU OK. Tél. 06.65.70.72.07.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

Jeune Fille diplômée hôtellerie restauration et sommelière, cherche emploi dans service salle ou room service, secteur cagnes et environ. Tél. 07.77.75.64.60.

H-F. 15 ans d'expérience sachant travailler seule en cuisine cherche place soir. Extra. Entre Cagnes-sur-Mer et Antibes, midi ou soir. Tél. 06.34.46.81.09

CUISINIER 43 ans, sachant travailler seul, cherche extras ou remplacements de Cannes à Nice. Tél. 06.05.79.70.26.

CHEF DE CUISINE cherche emploi ou remplacements Cannes et environs. Tél. 06.63.52.28.11.

MAITRE D'HOTEL / CHEF DE RANG, recherche place CDI, en extra, de Nice à Antibes. Etudie toutes propositions. 06.44.78.42.98

CUISINIER confirmé, 25 ans d'expériences, recherche emploi extras uniquement le soir, à partir de 18 h, Nice et environs. Tél 06.01.08.20.51. rst-ef@hotmail.fr .

JEUNE HOMME, dynamique, cherche emploi plongeur, service, nettoyage, Nice et environs. Tél. 07.60.61.39.18 ; 04.93.83.15.95.

Homme expérimenté recherche emploi plongeur, nettoyage, aide cuisine. Permis B. Tél 06.82.60.60.40.

CUISINIER PIZZAIOLO avec expérience, cherche emploi sur Nice et environs. Tél. 06.50.04.00.87.

JEUNE HOMME, sérieux, motivé, cherche emploi aide-cuisinier, plongeur, vider containers, nettoyage. Tél. 07.521.72.203.

JEUNE HOMME, sérieux, motivé, cherche emploi aide-cuisinier, plongeur, sur Nice et environs, libre de suite. Tél. 06.65.91.88.72.

Jeune femme avec expérience et références, cherche emploi hôtellerie restauration, commis de cuisine, connaissance cuisine portugaise. Tél. 07.53.55.15.69

Jeune homme motivé cherche emploi de cuisinier ou pizzaïolo, secteur Nice et environs. Tél. 06.58.25.14.56

PLONGEUR, COMMIS DE CUISINE avec d'expérience, recherche emploi, sur Nice et environs. Tél 07.58.17.45.31.

RESTAURATEUR DE METIER, 49 ans, place ou extras, chef de rang, barman, toutes responsabilités, cherche emploi sur Grasse et alentours. Tél 06.72.00.45.77.

Personne sérieuse et compétente cherche emploi serveuse en traditionnel ou collectivité, journée continue, éventuellement vendeuse snack, sur Nice et alentours. Tél 06.13.02.18.87.

CHEF DE CUISINE sérieux, expérimenté, respect hygiène... cherche poste service continu, étudie toute proposition. Tél. 06.63.04.63.14. lmodes@orange.fr

Plongeur cherche place, Tél. 06.65.27.78.11.

BARMAID commise de cuisine recherche emploi, polyvalence petite, moyenne structure, brasserie, restauration rapide... Tél. 06.80.89.04.46.

CHEF CUISINIER, références, cherche emploi un service, Nice et alentours. Tél. 06.38.43.16.25.

SERVEUSE DE METIER cherche poste de Saint Laurent du Var à Juan les pins où étudie toute offre sérieuse si possibilité logement. Tél. 06.80.84.31.56.

COMMIS de cuisine recherche emploi sur Nice et environs. 10 ans d'expérience, motivé. 06.68.76.28.31

CUISINIERE cherche emploi restauration, service du midi, cuisine familiale sucrée/salée, sur Nice et environs. Tél. 04.93.26.85.62.

SANTÉ, SOCIAL

AUXILIAIRE de vie, soins bien-être, qualifiée et expérimentée, cherche emploi à domicile chez particuliers à Menton, Carnolès ou Monaco. Tél. 06.73.15.01.88.

ASSISTANTE DENTAIRE potentiel (dé)à assistante de direction, polyvalente, bac +3) très motivée, cherche CDI Nice pour formation, libre de suite. Tél. 06.10.32.49.53.

AIDE-SOIGNANT Diplomé d'Etat, expérimenté, cherche poste de nuit, vacataire, CDD, CDI, de Cannes à Nice. Tél. 06.21.86.94.31.

SECRÉTARIAT, BUREAUTIQUE

SECRETAIRE EXPERIMENTEE, polyvalente, maîtrise parfaite de "pack office", recherche poste sur Nice en CDI. Tél 06.25.15.23.92. edalco@hotmail.fr

SECRETAIRE POLYVALENTE, libre de suite, anglais, gestion, bureautique, recherche emploi temps complet, temps partiel, CDD ou CDI, secteur Nice et environs. Tél 06.06.75.26.41.

SECRETAIRE polyvalente ou assistante de direction (anglais, italien professionnel), cherche CDD/ CDI Nice/ Monaco. Disponible de suite. Tél. 06.10.32.45.93

SECRETAIRE polyvalente, accueil, standard, informatique etc... longue expérience, cherche emploi, étudie toute offre. Tél. 06.50.70.48.92.

POUR COMPLETER temps partiel, secrétaire trilingue, français/anglais/espagnol, polyvalente, cherche poste sur Nice. Tél. 06.60.97.89.98.

TITULAIRE BTS, expérimentée, recherche poste de secrétaire de direction ou d'assistante personnelle. Tél. 04.93.79.67.05 ou 06.22.71.41.39.

L'association La Santé par le Massage conditionnel thaï affilée au centre Canaïbéa de Fréjus (91, rue Eugène Jolyl les Lundis et Mardis de 08h00 à 18h00 ou à domicile. Rens. jacky au 0625620496

Retrouvez toute l'actualité sur
Radio émotion 105.3 ou 100.5
VOTRE RADIO D'AMOUR
en partenariat avec nice-matin
Info locale et info route : 6h/7h/8h/12h/18h
radioemotion.fr

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service environnement
INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEUXIEME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL BG PIERRES pour l'exploitation de la carrière de pierre de taille et ornementale située au lieu-dit "La Plus Haute Sine" sur le territoire de la commune de Vence

Responsable chargée du suivi du projet : Mme Sylvie BONO, gérante de la SARL BG PIERRES.

En exécution de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2013, une enquête publique est en cours depuis le 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013, en mairie de Vence, dans les locaux des services techniques, services de l'urbanisme, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, est tenu à la disposition du public, dans les locaux des services techniques, service de l'urbanisme, de la mairie de Vence, centre Toreille, 177, Alphonse-Toreille, où il peut être consulté aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures. Le public peut consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, locaux des services techniques, service de l'urbanisme de la mairie de Vence. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-lcpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 15 novembre 2013.

Le public pourra également consulter une présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site Internet de la préfecture (http://alpes-maritimes.gouv.fr – onglet "publications").

Le commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des services techniques, services de l'urbanisme, de la mairie de Vence, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, aux jours et heures suivants :

– Le mardi 22 octobre 2013 de 9 heures à 12 h 30 ;
– Le mercredi 6 novembre 2013 de 9 heures à 12 h 30 ;
– Le vendredi 15 novembre 2013 de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations, service environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale de la protection des populations et à la mairie de Vence, locaux des services techniques, service de l'urbanisme, centre Toreille, 177, avenue Alphonse-Toreille, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la préfecture pendant la même durée (http://alpes-maritimes.gouv.fr – onglet "publications").

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le préfet des Alpes-Maritimes,
Le secrétaire général, Gérard GAVORY.

DIVERS

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

AVIS AU PUBLIC

Délibérations du conseil métropolitain du 20 septembre 2013
concernant les documents d'urbanisme de certaines communes
de la Métropole Nice Côte d'Azur

18.1 – Commune de Duranus – Approbation de la carte communale

Par délibération du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a approuvé la carte communale de la commune de Duranus.

La carte communale de Duranus approuvée par le conseil métropolitain est transmise pour approbation à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer. A l'expiration de ce délai, le préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.

A l'issue de ces deux approbations successives, la carte communale est tenue à la disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur – direction planification urbaine, quartier de l'Arénas, 455, promenade des Anglais, immeuble les Cimes, 5e étage, et à la mairie de Duranus, 5, route de la Mairie.

Cette délibération est affichée pendant un mois à compter du 16 octobre 2013, au lieu habituel d'affichage au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est également affichée pendant un mois, en mairie de Duranus, au lieu habituel d'affichage.

18.2 – Commune de Cap-d'Ail – Approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a approuvé le dossier de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Cap-d'Ail dont l'objet principal est de passer la zone à urbaniser 2AU secteur Saint-Antoine en zone urbaine (U) afin de valoriser les emprises ferroviaires du centre urbain.

Le dossier de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Cap-d'Ail approuvé est tenu à la disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur - direction planification urbaine, quartier de l'Arénas, 455 promenade des Anglais, immeuble les Cimes, 5e étage, et à la mairie de Cap-d'Ail, service urbanisme, 82, avenue de la 3-Septembre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Cette délibération est affichée pendant un mois à compter du 16 octobre 2013, au lieu habituel d'affichage au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est également affichée pendant un mois, en mairie de Cap-d'Ail, au lieu habituel d'affichage.

18.3 – Commune de Saint-André-de-la-Roche – Approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a approuvé le dossier de modification n° 1 du plan local d'urbanisme Saint-André-de-la-Roche dont l'objet principal est d'améliorer l'aménagement du quartier Lombardie classé en zone urbaine « UV ».

Le dossier de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Saint-André-de-la-Roche approuvé est tenu à la disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur - direction planification urbaine, quartier de l'Arénas, 455, promenade des Anglais, immeuble les Cimes, 5e étage, et à la mairie de Saint-André-de-la-Roche, service urbanisme, 21, boulevard du 8-Mai-1945, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Cette délibération est affichée pendant un mois à compter du 16 octobre 2013, au lieu habituel d'affichage au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est également affichée pendant un mois, en mairie de Saint-André-de-la-Roche, au lieu habituel d'affichage.

18.4 – Commune de Saint-Laurent-du-Var – Modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme – Définition des modalités de mise à disposition du public

Par délibération du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a mis en œuvre la procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de Saint-Laurent-du-Var relative à l'augmentation du volume constructible comme le prévoit l'article L127-1 du Code de l'urbanisme, afin d'assurer la faisabilité de deux projets de construction à vocation d'habitat notamment de logements locatifs sociaux, sur les secteurs Notre-Dame et Sainte-Pétronille. Il a également approuvé les modalités de mise à disposition du public.

Cette délibération est affichée pendant un mois à compter du 16 octobre 2013, au lieu habituel d'affichage au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est également affichée pendant un mois, en mairie de Saint-Laurent-du-Var, au lieu habituel d'affichage.

VIE DES SOCIÉTÉS

CONSTITUTION D'UNE SARL A ASSOCIE UNIQUE

Société SARL à associé unique "13 À L'AISE"
Société civile au capital de 2.000 €.
Siège social : 65, route de Draguignan, 06530 Peymeinade.
RCS : Grasse.
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : "13 À L'AISE"
Forme : société civile.
Objet : snack et petite restauration sur place et à emporter.
Siège social : 65, route de Draguignan, 06530 Peymeinade.
Capital : 2.000 € (deux mille euros) divisés en cents parts de 20 € chacune.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Cession de parts : clauses d'agrément.
Gérance : M. Fabien DETOTTO, demeurant à 405, chemin du Flaquier Nord, 06530 Le Tignet ou la société SARL à associé unique "13 À L'AISE" au capital de 2.000 € 65, route de Draguignan, 06530 Peymeinade, à été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée ou 99 ans. La société sera immatriculée au registre du commerce et des société de Grasse.

AVIS

GALIAN, société de caution mutuelle, 89, rue de La Boétie, 75008 Paris, fait savoir que la garantie dont bénéficiait : SPERRY IMMO SPERRY 146 ch des Hautes-Vignasses 06410 Biot. Sociétaire n° 43125 A au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 14 décembre 2010, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN dans les trois mois de cette insertion.

AVIS

Aux termes d'un acte SSP, en date du 16 octobre 2013 à Cagnes-sur-Mer, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : ANOTHER ONE.
Siège : 5, avenue des Vespins, bat.B, Le Cros de la Mer, 06800 Cagnes-sur-Mer.
Objet : L'édition de services sur Internet et de sites Internet de contenu et la diffusion de publicités sur ces supports. Le développement de logiciels web (destinés aux sites Internet) et la vente et distribution de ces logiciels.
Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS d'Antibes.
Capital : 2.000 €, apport en numéraire.
Gérance : Thibault POLIZZI, demeurant : 5, avenue des Vespins, le Cros de la Mer, bât B, 06800 Cagnes-sur-Mer.

CONSULTATION GRATUITE
Appels d'offres
2 Marchés Publics adresses incontournables
Région Provence Côte d'Azur / Corse
www.marchespublics.com
France entière
www.francemarchespublics.com

Keno gagnant à vie — Tirages du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Midi
2 4 5 23 26 27 28 30 32 33
41 44 47 54 56 57 59 68 69 70
MULTIPLICATEUR x3
JOKER+ 8 478 982
Résultats et informations : fdj.fr

Soir
2 3 8 12 14 15 19 20 24 45
52 53 56 57 58 59 63 64 65 66
MULTIPLICATEUR x2
JOKER+ 7 389 869

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

EURO MILLIONS — TIRAGE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2013
5 25 36 46 47 2 6

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.

Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. www.francaisedesjeux.com